

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCA



Compte-rendu réunion du 23 Avril à Chalon sur Saône.

REUNION DES PRESIDENTS DES COMITES BFC

Présents :

Robert Dutronc, Joseph Illana, Patrick Krewiss, Alain Vorillion, Philippe Cattelet, Paulo De Bastos, Robert Maujonnet, Robert Devoille (représentant Christian Berthet), Daniel Marcy, Denise Krewiss, Christian Perraudin.

Laurent Chapotot, Pascal Dugast (membres de la Commission Communication, invités).

Absent excusé : Christian Berthet.

Dans son mot d'accueil et de bienvenue dans les locaux du CD 71, Robert Dutronc souhaite une réunion aboutie, dans un esprit de cohésion résolument engagé, qui serve véritablement de tremplin pour l'Assemblée du 9 juin, à Dijon.

La séance s'ouvre par la lecture du courrier de Mme Lamboley : elle réfute les reproches qui lui furent faits lors de l'Assemblée du 26 février 2018, à Bans, et qui causèrent son éviction, mais elle écrit ne plus vouloir fréquenter pareille assemblée ; Robert Dutronc lui adressera un courrier par lequel il lui sommera d'authentifier sa démission.

Robert Dutronc fait état du courrier de Christine Ehlen qui abandonne sa fonction de Secrétaire Générale, mais souhaite rester Secrétaire adjointe. Il propose Christian Perraudin pour assurer l'intérim au Secrétariat Général, assisté de Philippe Cattelet et Christine Ehlen. Proposition acceptée par l'assemblée et l'intéressé, elle sera proposée au vote de l'Assemblée, le 9 juin prochain.

Calendrier unifié des championnats 2019 :

Question : combien d'équipes le Comité Régional qualifiera-t-il à chacun des championnats de France ?

- Pour chaque championnat Régional, l'assemblée s'entend à qualifier 32 équipes. La méthode du ratio en vertu du nombre des inscrits fait l'unanimité.

Partant de là, l'assemblée a débattu et proposera le 9 juin prochain :

- L'équipe championne de chaque CD ira au France.
- L'équipe finaliste serait qualifiée au championnat Régional.
- Resteront donc 24 équipes à qualifier : elles le seraient au ratio des engagées.

La méthode de qualification :

- 1^{er} : Champion, va au France.
- 2^{ème} : finaliste, qualifié au Régional.
- 3^{ème} qualifié : le perdant des $\frac{1}{2}$ contre le 1^{er}.
- 4^{ème} qualifié : le perdant des $\frac{1}{2}$ contre le 2^{ème}.
- 5^{ème} qualifié : le perdant des $\frac{1}{4}$ contre le 1^{er}.
- 6^{ème} qualifié : le perdant des $\frac{1}{4}$ contre le 2^{ème}.
- 7^{ème} qualifié : le perdant des $\frac{1}{4}$ contre le 3^{ème}.
- 8^{ème} qualifié : le perdant des $\frac{1}{4}$ contre le 4^{ème}.
- 9^{ème} qualifié : le perdant des 1/8^{ème} contre le 1^{er}.
- 10^{ème} qualifié : le perdant 1/8^{ème} contre le 2^{ème}.
- 11^{ème} qualifié : le perdant des 1/8^{ème} contre le 3^{ème}.
- 12^{ème} qualifié : le perdant des 1/8^{ème} contre le 4^{ème}.

Pour gérer chaque championnat Régional, une personne aura la charge de collecter le nombre des inscrits et les qualifiés dans chaque CD : Robert Dutronc sollicite Robert Devoille, qui accepte la mission.

D'ici la 3^{ème} semaine de mai, il s'agira d'élaborer un cahier des charges de ces championnats, pour le présenter le 9 juin à l'Assemblée, afin de :

- Fixer les dates limites des inscriptions : les lundis à minuit ?
- Etablir le mode de qualification : comme présenté ci-dessus ?
- Indemniser les déplacements et frais d'hôtellerie : répartition CD /CR / clubs ?
- Inciter les qualifiés à disputer le championnat Régional : par une action financière ?
- Réfléchir à la tenue de tous les championnats sur le même site ? (budget prévisionnel).
- S'accorder sur l'homogénéité - ou pas - de chaque équipe, au jeu provençal, ainsi que sur le nombre qualifiable : 32 ou 64 ?
- Confier la table de marque des championnats au CD organisateur.
- Désigner un Délégué du Comité Régional, en fonction du lieu du championnat.
- Veiller au choix des arbitres (Commission arbitrale).
- Définir la tenue vestimentaire des équipes (tenue du club, avec écusson du club).

CRC :

L'assemblée s'accorde à fixer la date des finales (hommes et femmes) le 5 octobre 2019.

Pour les vétérans, elle privilégie une finale régionalisée à 4 équipes : les 2 premiers de chaque groupe de chaque entité. La date : vendredi 4 octobre 2019.

Commission jeunes :

Elle devra pouvoir se réunir, de manière à proposer le 9 juin :

- Les modalités de sélection (régionalisée ?).*
- Le projet de répartition des équipes, après réflexion de Paulo De Bastos, Christian Berthet, et Philippe Cattelet.*
- Les projets de Michel Bourgeon (marathon jeunes, etc).*

Robert Dutronc envoie un courrier à Jérôme Billiette afin qu'il fixe la date de la réunion.

Trésorerie.

Emilie Maraux a pris rendez-vous à l'agence du Crédit Mutuel de Salins le 2 mai prochain ; le compte de Varennes Vauzelles ne sera pas clos, les subventions y seront versées. Il sera fermé à l'automne, après les championnats.

Commission Communication :

Laurent Chapotot présente et détaille le plan du site du Comité Régional :

petanquebourgognefranche.comte.fr

Chacun est invité à l'alimenter par photos, documents, confiés à Laurent Chapotot et Pascal Dugast.

Restera à définir quelles personnes seront accréditées à intervenir sur ce site.

Pour terminer, Paulo De Bastos annonce une discussion déterminante le 2 mai, au sujet du boulo-drome de Bans.

Séance levée à 17h30.

Le Secrétaire,

Christian Perraudin

Le Président,

Robert Dutronc